Italie : création de milices anti-immigration

07/02/2009 à 0h45

En Italie, des milices anti-immigration pourront commencer à organiser des patrouilles de rue pour surveiller les «activités illégales» des immigrés. Le Sénat italien vient en effet d'approuver une loi autorisant de telles patrouilles.

Le Parti démocrate a présenté un amendement leur interdisant le port d'armes et limitant leur rôle à la notification aux autorités des actes répréhensibles commis par des immigrés.

"Nous abandonnons l'angélisme. A partir de maintenant ce sera un dur combat contre la criminalité et l'immigration clandestine", a déclaré Federico Bricolo, membre de la Ligue du Nord au Sénat , rejetant en bloc les accusations de racisme des partis d'opposition.

Maurizio Gasparri, un des présidents des groupes parlementaires du centre-droit, a déclaré que le projet de loi avait pour but de protéger les droits des Italiens. *«Ce sont des lois qui donnent la priorité aux droits des Italiens, car pour nous, les Italiens viennent en premier. Nous ne sommes pas racistes, l'opposition devrait avoir honte d'elle-même."*

Les patrouilles seront en mesure de signaler les événements portant atteinte à la sécurité publique. Un numéro de téléphone a également été mis en place dans le nord de l'Italie pour recruter des bénévoles pour les patrouilles. *«Dans chaque province, dans chaque commune, nous allons soutenir la création de groupes de bénévoles qui souhaitent s'organiser»*, a déclaré Dario Bond, conseiller régional de Forza Italia.

En vertu d'une décision du gouvernement italien, les médecins seront également en mesure de dénoncer les immigrés clandestins. A l'initiative de la Ligue du Nord, une autre loi, qui doit être approuvée par le Parlement italien, prévoit une taxe allant de 80 à 200 euros pour tout immigré demandant

un permis de séjour en Italie. (source en anglais)